CHRONOGRAMME DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE CONSACRÉE À L'EXAMEN DES QUATRE PROJETS DE LOI DE RATIFICATION DES ORDONNANCES PRÉSIDENTIELLES ET À L'EXAMEN ET À L'ADOPTION DU PROJET DE LOI D'HABILITATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À PRENDRE, PAR ORDONNANCES, DES MESURES RELEVANT DU DOMAINE DE LA LOI PENDANT LA PÉRIODE DES VACANCES PARLEMENTAIRES

TEXTES CONCERNÉS

I. Les quatre projets de loi portant ratification des ordonnances présidentielles

1. Projet de loi portant ratification de l'ordonnance **O/2026/0002/PRG/SGG du 30 juin 2026** relative à la Convention minière amendée et consolidée conclue entre la République de Guinée, Chalco Guinea Port S.A. et la Société de Raffinerie.
2. Projet de loi portant ratification de l'ordonnance **O/2026/0003/PRG/SGG du 30 juin 2026** relative aux Accords de financement additionnel du Projet d'interconnexion électrique en 225 KV Guinée-Mali (FA-PIEGM-GUINEE).
3. Projet de loi portant ratification de l'ordonnance **O/2026/0004/PRG/SGG du 30 juin 2026** relative à la Convention de crédit conclue avec le consortium bancaire conduit par Deutsche Bank AG et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pour le financement d'un projet intégré de production et de transport d'énergie électrique.
4. Projet de loi portant ratification de l'ordonnance **O/2026/0005/PRG/SGG du 30 juin 2026** relative à la Convention de crédit pour le financement du projet de construction et de bitumage de la Route Nationale RN29 Faranah-Dabola.

II. Projet de loi d'habilitation

Projet de loi d'habilitation autorisant le Président de la République à prendre, par ordonnances, des mesures relevant du domaine de la loi pendant la période des vacances parlementaires.

I. Activités préparatoires

PÉRIODE	ACTIVITÉ	RÉSULTATS ATTENDUS	RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ
Du vendredi 31 juillet au dimanche 2 août 2026	Distribution, par le Secrétariat général, des quatre projets de loi de ratification, du projet de loi d'habilitation, des ordonnances, des conventions et accords y afférents à la Commission saisie au fond et aux groupes parlementaires. Les groupes parlementaires assurent ensuite la diffusion des documents auprès de leurs membres. Les députés consacrent le week-end à la lecture, à l'analyse des textes et à la préparation de leurs observations.	Tous les députés disposent de la documentation nécessaire à l'examen des différents textes inscrits à l'ordre du jour.	Secrétaire général, Président de la Commission saisie au fond, Présidents des groupes parlementaires.

II. Déroulement des travaux du lundi 3 août 2026

HORAIRE	ACTIVITÉ	RÉSULTATS ATTENDUS	RESPONSABLES
09h00 – 12h00	Séance d'inter-commission réunissant toutes les commissions permanentes sous l'égide de la Commission des Lois. Les rapporteurs présentent les observations de leurs commissions sur les quatre projets de loi de ratification ainsi que sur le projet de loi d'habilitation.	Observations consolidées sur l'ensemble des textes.	Président de la Commission saisie au fond, Présidents et Rapporteurs des commissions, Secrétaire général.
12h30 – 13h30	Consolidation et adoption du rapport définitif par la Commission saisie au fond. Parallèlement, les groupes parlementaires se réunissent sous la présidence de leurs Présidents respectifs pour des séances d'explication de vote portant sur l'ensemble des textes inscrits à l'ordre du jour.	Rapport définitif adopté et positions de vote harmonisées au sein des groupes parlementaires.	Président de la Commission saisie au fond, Secrétaire général et Présidents des groupes parlementaires.
13h30 – 16h30	Reprographie des rapports et finalisation des autres préparatifs techniques de la séance plénière.	Documents de séance disponibles et dispositif technique entièrement opérationnel.	Direction des Services législatifs (DSL), sous la coordination du Secrétaire général.
17h00	Ouverture de la séance plénière	Adoption des	Président de

HORAIRE	ACTIVITÉ	RÉSULTATS ATTENDUS	RESPONSABLES
	consacrée à la délibération, à l'examen et au vote des quatre projets de loi de ratification des ordonnances présidentielles ainsi que du projet de loi d'habilitation autorisant le Président de la République à prendre, par ordonnances, des mesures relevant du domaine de la loi pendant la période des vacances parlementaires.	quatre projets de loi de ratification et du projet de loi d'habilitation.	l'Assemblée nationale, Bureau de l'Assemblée nationale, Commission saisie au fond et Secrétaire général.